RCS : NIMES
Code greffe : 3003

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00590
Numéro SIREN : 444 352 108
Nom ou dénomination : ABAC

Ce dépôt a été enregistré le 01/07/2021 sous le numéro de dépôt B2021/007331

cerfa

N° 11084*20

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

B7331

N° 2065-SD
2019

IMPÔT SUR LES SOCIETES

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01012018	et clos le	31122018	Régime simplifié d'imposition
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :

ABAC SAS

Adresse du siège social :

SIRET 4 4 4 3 5 2 1 0 8 0 0 0 2 1

Mél : auditsudassocies@orange.fr

Adresse du principal établissement :

DOMAINE DES LIVIERES
30420 CALVISSON

Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées FABRICATION ARTICLES EN TOILE

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%* Bénéfice imposable à 28% Déficit 837 137

Bénéfice imposable à 15 %

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15%

Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%

PV à long terme imposables à 19%

Autres PV imposables à 19%

PV à long terme imposables à 0%

PV éxonérées (art. 238 *quindecies*)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 *sexies*

Jeunes entreprises innovantes, art. 44 *sexies*-0 A

Pôle de compétitivité, art. 44 *undecies*

Entreprise nouvelle, art. 44 *septies*

Zone franche d'activité, art. 44 *quaterdecies*

Zone de restructuration de la défense art. 44 *terdecies*

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 *sexdecies*

Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 *octies* A

Autres dispositifs

Société d'investissement immobilier côtée

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 *quater* W

dans le secteur du logement social, art. 244 *quater* X

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumises au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 *quinquies* C-I-1), cocher la case ci-contre ☐

2 - Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

Nom /
Adresse
N°

3 - Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 *quinquies* C-I-2), cocher la case ci-contre ☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe

Nom /
Adresse
N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI X NON Si oui, indication du logiciel utilisé TEN'CO

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :

AUDIT SUD ASSOCIES
1 RUE JOSEPH LACROIX 30700 UZES
Tél : 04.66.22.00.99

Nom et adresse du conseil :

Tél :

OGA/OMGA		Viseur conventionné		(Cocher la case correspondante)

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné :

N° d'agrément du CGA

Identité du déclarant :

Date : 26042019 Lieu : Calvisson

Qualité et nom du signataire : Président-M. RIEDEL Paul

Signature :

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3%). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD

2018

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions [1] payées par la société elle-même	*a*	
payées par un établissement chargé du service des titres	*b*	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) [2]	*c*	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	*d*	
	e	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus [3]	*f*	
	g	
	h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI [4]	*i*	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	*j*	
Montant des revenus répartis [5]	**Total (a à h)**	

G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS *(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)*

Pour les SARL

Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI) :
* SARL, tous les associés ;
* SCA, associés gérants ;
* SNC ou SCS, associés en nom ou commandités
* SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants

1	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit. 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées : à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement : Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 : Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés [a]	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages [b]	MVLT réalisée au cours de l'exercice
	MVLT restant à reporter

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD

2019

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions [1]	payées par la société elle-même	*a*	payées par un établissement chargé du service des titres *b*
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) [2]			*c*
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			*d*
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus [3]			*e*
			f
			g
			h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI [4]			*i*
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			*j*
Montant des revenus répartis [5]			**Total (a à h)**

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS

Pour les SARL

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-6 à 6 ann. III au CGI) :
* SARL, tous les associés ;
* SCA, associés gérants ;
* SNC ou SCS, associés en nom ou commandités
* SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants

Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.

1	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit. 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées : à titre de traitements, émoluments et indemnités proprements dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement : Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 : Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés [a]

Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages [b]

MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice

MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice

MVLT réalisée au cours de l'exercice

MVLT restant à reporter

cerfa N° 15949 * 01
Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(1) **BILAN-ACTIF**

DGFiP N° 2050-SD 2019

Désignation de l'entreprise : **ABAC SAS**

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise **DOMAINE DES LIVIERES 30420 CALVISSON**

Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 44435210800021

Néant *

Exercice N clos le 31122018

			Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3
	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	774 843	AC	774 843		
	Frais de développement *	CX	3 067 950	CQ	2 776 954		290 995
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	120 667	AG	98 503		22 164
	Fonds commercial (1)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	39 233	AK			39 233
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	1 048 617	AO	242 730		805 887
	Constructions	AP	4 666 437	AQ	2 963 767		1 702 671
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	2 281 349	AS	2 256 739		24 610
	Autres immobilisations corporelles	AT	244 171	AU	239 335		4 836
	Immobilisations en cours	AV	47 524	AW			47 524
	Avances et acomptes	AX		AY			
ACTIF IMMOBILISÉ* — IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	2	CV			2
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD	1 485 000	BE	910 795		574 205
	Prêts	BF		BG			
	Autres immobilisations financières *	BH	6 040	BI			6 040
	TOTAL (II)	BJ	13 781 833	BK	10 263 666		3 518 167
ACTIF CIRCULANT — STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	58 572	BM	58 572		
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT	42	BU	42		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
ACTIF CIRCULANT — CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	5 678	BY	4 400		1 278
	Autres créances (3)	BZ	3 619 738	CA	3 574 066		45 672
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
ACTIF CIRCULANT — DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	18 044	CG			18 044
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	2 824	CI			2 824
	TOTAL (III)	CJ	3 704 897	CK	3 637 080		67 817
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	17 486 730	1A	13 900 745		3 585 984

Renvois : (1) Dont droit au bail : | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 2050-SD Editions Informatiques Comptables Novembre 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

2 **BILAN - PASSIF** avant répartition

DGFiP N° 2051-SD 2019

Désignation de l'entreprise **ABAC SAS** — Néant *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 25 535 900)	DA	25 535 900
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	913 789
	Report à nouveau	DH	(23 688 127)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(642 691)
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées*	DK	
	TOTAL (I)	DL	2 118 870
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	290 616
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	11 724
	Dettes fiscales et sociales	DY	35 951
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	1 128 823
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	1 467 114
	Ecarts de conversion passif* **(V)**	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	3 585 984

RENVOIS			
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B	
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Dont Écart de réévaluation libre	1D	
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 467 114
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° 2051-SD Editions Informatiques Comptables Novembre 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052-SD 2019

Désignation de l'entreprise : **ABAC SAS** — Néant *

			Exercice N			
			France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB	FC	
	Production vendue : biens*	FD	3 321	FE	FF	3 321
	Production vendue : services*	FG	19 267	FH	FI	19 267
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	22 587	FK	FL	22 587
	Production stockée*				FM	
	Production immobilisée*				FN	128 544
	Subventions d'exploitation				FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FP	12 827
	Autres produits (1) (11)				FQ	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	163 959
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	701
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	200 279
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	15 258
	Salaires et traitements*				FY	120 202
	Charges sociales (10)				FZ	46 850
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : - dotations aux amortissements*				GA	397 812
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : - dotations aux provisions				GB	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)				GE	3 929
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	785 032
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(621 074)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)				GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)				GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
	Total des produits financiers (V)				GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	234
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
	Total des charges financières (VI)				GU	234
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(234)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(621 308)

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° 2052-SD Editions Informatiques Comptables Novembre 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(4) COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053-SD 2019

Désignation de l'entreprise **ABAC SAS** — Néant *

			Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	669
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB	18
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	687
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 *bis*)	HE	23 854
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF	80
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 *ter*)	HG	192 583
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	216 517
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(215 829)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices*	(X)	HK	(194 446)
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL	164 646
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM	807 337
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(642 691)

RENVOIS

(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier*	HP	
	- Crédit-bail immobilier	HQ	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	1J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	
(6 *bis*)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 *bis* du C.G.I.)	HX	
(6 *ter*)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
(9)	Dont transferts de charges	A1	12 827
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	3 929
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :

	Exercice N Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Autres produits exceptionnels		687
Charges diverses courantes	23 854	
Charges exceptionnels divers	80	
Provision pour impôt	192 583	

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N Charges antérieures	Produits antérieurs

N° 2053-SD Editions Informatiques Comptables Novembre 2018

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

5 **IMMOBILISATIONS**

DGFiP N° 2054-SD 2019

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise **ABAC SAS** Néant *

CADRE A IMMOBILISATIONS

Augmentations

			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I CZ	3 714 248	D8		D9	128 544
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II KD	159 818	KE		KF	232
CORPORELLES	Terrains	KG	1 048 617	KH		KI	
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre [Dont Composants L9]	KJ	1 981 174	KK		KL	
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui [Dont Composants M1]	KM		KN		KO	
CORPORELLES	Constructions — Installations générales, agencements* et aménagements des constructions [Dont Composants M2]	KP	2 682 995	KQ		KR	2 268
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels [Dont Composants M3]	KS	2 347 392	KT		KU	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Installations générales, agencements, aménagements divers*	KV	932	KW		KX	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport*	KY	51 437	KZ		LA	
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	178 307	LC		LD	1 294
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers*	LE	482	LF		LG	65 151
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	LH	47 524	LI		LJ	
CORPORELLES	Avances et acomptes	LK		LL		LM	
		TOTAL III LN	8 338 861	LO		LP	68 713
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	8G		8M		8T	
FINANCIÈRES	Autres participations	8U	2	8V		8W	
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	1P	1 485 000	1R		1S	
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	1T	6 040	1U		1V	
		TOTAL IV LQ	1 491 042	LR		LS	
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV) ØG	13 703 969	ØH		ØJ	197 489

CADRE B IMMOBILISATIONS

Diminutions

			par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence — Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I IN		CØ	DØ	3 842 792	D7
INCORP.	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II IO		LV 150	LW	159 900	IX
CORPORELLES	Terrains	IP		LX	LY	1 048 617	LZ
CORPORELLES	Constructions — Sur sol propre	IQ		MA	MB	1 981 174	MC
CORPORELLES	Constructions — Sur sol d'autrui	IR		MD	ME		MF
CORPORELLES	Constructions — Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG	MH	2 685 263	MI
CORPORELLES	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ 66 043	MK	2 281 349	ML
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU		MM	MN	932	MO
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	IV		MP	MQ	51 437	MR
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS 53 433	MT	126 168	MU
CORPORELLES	Autres immobilisations corporelles — Emballages récupérables et divers*	IX		MV	MW	65 633	MX
CORPORELLES	Immobilisations corporelles en cours	MY		MZ	NA	47 524	NB
CORPORELLES	Avances et acomptes	NC		ND	NE		NF
		TOTAL III IY		NG 119 476	NH	8 288 098	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU	M7		ØW
FINANCIÈRES	Autres participations	IØ		ØX	ØY	2	ØZ
FINANCIÈRES	Autres titres immobilisés	I1		2B	2C	1 485 000	2D
FINANCIÈRES	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E	2F	6 040	2G
		TOTAL IV I3		NJ	NK	1 491 042	2H
		TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV) I4		ØK 119 626	ØL	13 781 833	ØM

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

AMORTISSEMENTS

DGFiP N° 2055-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **ABAC SAS** — Néant *

CADRE A — SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY	3 356 300	EL	195 497	EM		EN	3 551 797	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	92 458	PF	6 195	PG	150	PH	98 503	
Terrains		PI	231 841	PJ	10 889	PK		PL	242 730	
Constructions	Sur sol propre	PM	1 387 584	PN	48 489	PO		PQ	1 436 073	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV	1 402 915	PW	124 779	PX		PY	1 527 694	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	2 313 355	QA	9 427	QB	66 043	QC	2 256 739	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	932	QE		QF		QG	932	
	Matériel de transport	QH	51 437	QI		QJ		QK	51 437	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	172 229	QM	2 537	QN	53 433	QO	121 333	
	Emballages récupérables et divers	QP	482	QR	65 151	QS		QT	65 633	
	TOTAL III	QU	5 560 776	QV	261 272	QW	119 476	QX	5 702 571	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	9 009 534	ØP	462 964	ØQ	119 626	ØR	9 352 871	

CADRE B — VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	REPRISES Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions — Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
Constructions — Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
Constructions — Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles — Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
Autres immobilisations corporelles — Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
Autres immobilisations corporelles — Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3
Autres immobilisations corporelles — Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		**Total général** non ventilé (NS + NT + NU) NY			**Total général** non ventilé (NW - NY) NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler		Z9	Z8	
Primes de remboursement des obligations		SP	SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

7 **PROVISIONS INSCRITES AU BILAN**

DGFiP N° 2056-SD 2019

Désignation de l'entreprise **ABAC SAS** — Néant *

	Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 *bis* A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 *quinquies* H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer*	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	sur immobilisations - corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur immobilisations - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	sur immobilisations - titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	sur immobilisations - autres immobilisations financières(1)*	Ø6	910 795	Ø7		Ø8		Ø9	910 795
	Sur stocks et en cours	6N	58 614	6P		6R		6S	58 614
	Sur comptes clients	6T	4 400	6U		6V		6W	4 400
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	3 381 483	6Y	192 583	6Z		7A	3 574 066
	TOTAL III	7B	4 355 292	TY	192 583	TZ		UA	4 547 875
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	4 355 292	UB	192 583	UC		UD	4 547 875
	Dont dotations et reprises - d'exploitation			UE		UF			
	Dont dotations et reprises - financières			UG		UH			
	Dont dotations et reprises - exceptionnelles			UJ	192 583	UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I. — 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 2056-SD Editions Informatiques Comptables Novembre 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

(8)

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE*

DGFiP N° 2057-SD 2019

Désignation de l'entreprise : **ABAC SAS** — Néant *

CADRE A — ÉTAT DES CRÉANCES

			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	6 040	UV	6 040	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	5 262		5 262		
	Autres créances clients	UX	415		415		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	Z1					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques : Impôts sur les bénéfices	VM	3 575 929		3 575 929		
	État et autres collectivités publiques : Taxe sur la valeur ajoutée	VB	24 187		24 187		
	État et autres collectivités publiques : Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
	État et autres collectivités publiques : Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	19 622		19 622		
	Charges constatées d'avance	VS	2 824		2 824		
	TOTAUX	VT	3 634 280	VU	3 634 280	VV	
RENVOIS (1) Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					

CADRE B — ÉTAT DES DETTES

		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y				
Autres emprunts obligataires (1)	7Z				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) : à 1 an maximum à l'origine	VG				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) : à plus d' 1 an à l'origine	VH				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A	1 360	1 360		
Fournisseurs et comptes rattachés	8B	11 724	11 724		
Personnel et comptes rattachés	8C	23 188	23 188		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	11 577	11 577		
Etat et autres collectivités publiques : Impôts sur les bénéfices	8E				
Etat et autres collectivités publiques : Taxe sur la valeur ajoutée	VW	1 186	1 186		
Etat et autres collectivités publiques : Obligations cautionnées	VX				
Etat et autres collectivités publiques : Autres impôts, taxes et assimilés	VQ				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J				
Groupe et associés (2)	VI	289 256	289 256		
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	1 128 823	1 128 823		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *	Z2				
Produits constatés d'avance	8L				
TOTAUX	VY	1 467 114	VZ 1 467 114		
RENVOIS (1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	
RENVOIS (1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

N° 2057-SD Editions Informatiques Comptables Novembre 2018

(9) **DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL** DGFiP N° 2058-A-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **ABAC SAS** — Formulaire déposé au titre de l'IR ET Néant * — Exercice N, clos le : 31122018

I. RÉINTÉGRATIONS

			BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés			WB	
		de son conjoint	moins part déductible*	à réintégrer :	WC	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	XE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-*bis*)	XX	XW	
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 212 *bis*)*	XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *				XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)				I7	(1 863)
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	– imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)			I8	
		- imposées au taux de 0 %			ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme			WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions			WO	
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)				XR	
	Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art 39-1-3° et 212 du C.G.I.) SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée) SW		WQ	
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C) SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro M8			
	Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage				Y1	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				Y3	
				TOTAL I	WR	(1 863)

II. DÉDUCTIONS

			PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	642 691
	Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *				WT	
	Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)				WU	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)			WV	
		- imposées au taux de 0 %			WH	
		- imposées au taux de 19 %			WP	
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			WW	
		- imputées sur les déficits antérieurs			XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %				I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*				WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts :	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation 2A			XA	
	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *.				ZY	
	Majoration d'amortissement *				XD	
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 *septies*) K9	Entreprises nouvelles 44 *sexies*) L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 *sexies* A) L5	XF	
		Pôle de compétitivité hors CICE (Art. 44 *undecies*) L6	Société investissements immobilier cotées (art. 208 C) K3	Zone de restructuration de la défense (44 *terdecies*) PA		
		ZFU-TE (art. 44 *octies* et *octies* A) ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 *duodecies*) IF	Zone franche d'activité (art. 44 *quaterdecies*) XC		
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 *sexdecies*) PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 *quindecies*)	PC		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)				XS	
	Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle pour investissement * X9	Créance dégagée par le report en arrière de déficit ZI		XG	192 583
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage				Y2	
				TOTAL II	XH	835 274

III. RÉSULTAT FISCAL

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI		
	déficit (II moins I)		XJ	837 137
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *			XL	
RÉSULTAT FISCAL **BÉNÉFICE** (ligne XN) ou **DÉFICIT** reportable en avant (ligne XO)		XN	XO	837 137

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(10) **DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

Désignation de l'entreprise **ABAC SAS** — Néant *

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	26 514 693
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	26 514 693
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	837 137
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	27 351 830

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° *bis* Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1° *bis* Al. 2 du CGI *	ZV		ZW	
Provisions pour risques et charges*				
	8X		8Y	
	8Z		9A	
	9B		9C	
Provisions pour dépréciation*				
	9D		9E	
	9F		9G	
	9H		9J	
Charges à payer				
	9K		9L	
	9M		9N	
	9P		9R	
	9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN		YO	
à reporter au tableau 2058-A :		ligne WI		ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

N° 2058-B-SD Editions Informatiques Comptables Novembre 2018

(11) **TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS** DGFiP N° 2058-C-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise **ABAC SAS** — Néant *

ORIGINES

Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	(23 168 825)
Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(519 302)
Prélèvements sur les réserves	ØE	
TOTAL I	ØF	(23 688 127)

AFFECTATIONS

Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	
	- Autres réserves	ZD	
Dividendes		ZE	
Autres répartitions		ZF	
Report à nouveau		ZG	(23 688 127)
(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II		ZH	(23 688 127)

RENSEIGNEMENTS DIVERS

				Exercice N :
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail) J7	YQ	
	- Engagements de crédit-bail immobilier		YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus		YS	
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance		YT	24 656
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8	XQ	676
	- Personnel extérieur à l'entreprise		YU	12 993
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)		SS	81 267
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages		YV	
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES	ST	80 687
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052		ZJ	200 279
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE		YW	1 645
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS	9Z	13 613
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052		YX	15 258
T.V.A.	- Montant de la TVA collectée		YY	4 128
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations		YZ	28 347
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2018) *		ØB	106 396
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*		ØS	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *		ZK	%
	- Numéro de centre agréé * XP	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)	Si oui cocher 1 Sinon 0 ZR	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 *bis* du CGI pour l'entreprise donatrice		RG	
	- Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 *octies*		RH	

RÉGIME DE GROUPE*

Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	Plus-values à 15 %	JK	Plus-values à 0 %	JL
		Plus-values à 19 %	JM	Imputations	JC
Groupe : résultat d'ensemble.	JD	Plus-values à 15 %	JN	Plus-values à 0 %	JO
		Plus-values à 19 %	JP	Imputations	JF

Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH — N° SIRET de la société mère du groupe JJ

N° 2058-C-SD Editions Informatiques Comptables Novembre 2018

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

(12) **DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES** DGFiP N° 2059-A-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : **ABAC SAS** Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
	1	2	3	4	5	6
I - Immobilisations* 1	LOGICIEL	150			150	0
2	MATERIEL DE BUREAU	53 433			53 433	0
3	MATERIEL INDUSTRIEL	66 043			66 043	0
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

		Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées * Court terme	Long terme 10 : 19 %	Long terme 10 : 15 % ou 12,80 %	Long terme 10 : 0 %	Plus-value taxables à 19 % (1)
		7	8	9				11
I - Immobilisations*	1	0	0					
	2	0	0					
	3	0	0					
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés			+				
	14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés			+				
	15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale			+				
	16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée			+				
	17 Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans							
	18 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice							
	19 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme							
	20 Divers (détail à donner sur une note annexe)*							
	CADRE A : plus ou moins-values nettes à court terme (7 et 8 ligne 20 + 9)							
	CADRE B : plus ou moins-values nettes à long terme taxables au taux de 19 % (7 et 8 ligne 20 + 10)							
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % (11)							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(13) **AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT**

DGFiP N° 2059-B-SD 2019

Désignation de l'entreprise : **ABAC SAS** — Formulaire déposé au titre de l'IR EU — Néant **X** *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

	Origine	Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 *quaterdecies* 1 *ter* et 1 *quater* CGI)				
	TOTAL 1				

	Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de	N - 1				
		N - 2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 *quaterdecies* 1 *ter* et 1 *quater* du CGI)	N - 1				
		N - 2				
		N - 3				
		N - 4				
		N - 5				
		N - 6				
	(à préciser) au titre de :	N - 7				
		N - 8				
		N - 9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)	
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

14 **SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME** DGFiP N° 2059-C-SD 2019

Désignation de l'entreprise : **ABAC SAS** Néant **X** *

1 Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
2 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % 1 ou 12,80 % 2.
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) 2.
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) 2.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,80 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 %	Solde des moins-values à 12,80 %
1		2	3	4
Moins-values nettes	N			
	N - 1			
	N - 2			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N -10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies*-0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a *sexies-0 bis* du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % (1)		col.J=S+D+F–G–H
1		2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes	N						
	N - 1						
	N - 2						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 3						
	N - 4						
	N - 5						
	N - 6						
	N - 7						
	N - 8						
	N - 9						
	N -10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

N° 2059-C-SD Editions Informatiques Comptables Novembre 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des Impôts)

15 **. RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME**
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFiP N° 2059-D-SD 2019

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : **ABAC SAS** Néant *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1				913 789	
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3				913 789	
Prélèvements opérés - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
Prélèvements opérés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7				913 789	

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	
1	2	3	4	5

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° 2059-D-SD Editions Informatiques Comptables Novembre 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts) (16)

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFiP N° 2059-E-SD 2019

Désignation de l'entreprise : **ABAC SAS** Néant X *

Exercice ouvert le : 01012018 et clos le : 31122018 Données en nombre de mois 1 2

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * :	YP
dont apprentis	YF
dont handicapés	YG
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I- Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT
TOTAL 1	OX

II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE
Subventions d'exploitation reçues	OF
Variation positive des stocks	OD
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT
TOTAL 2	OM

III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)

Achats	ON
Variation négative des stocks	OQ
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY
TOTAL 3	OJ

IV- Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG

V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	SA

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV						
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)	GX			Effectifs au sens de la CVAE *			EY
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)							HX
Période de référence	GY	/	/	GZ	/	/	
Date de cessation				HR	/	/	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD *§ Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.*

Editions Informatiques Comptables N° 2059-E-SD

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

DGFiP N° 2059-F-SD 2019

(17) COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 / 1 (1)

Néant *

EXERCICE CLOS LE 31122018

N° SIRET 44435210800021

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE **ABAC SAS**

ADRESSE (voie) **DOMAINE DES LIVIERES**

CODE POSTAL **30420** VILLE **CALVISSON**

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2 **2**	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4 **255359**

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal | Commune | Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) **M** Nom patronymique **RIEDEL** Prénom(s) **PAUL**

Nom marital % de détention **100,00** Nb de parts ou actions **255358.00**

Naissance : Date **10071932** N° Département **92** Commune **CLICHY LA GARENNE** Pays **FRANCE**

Adresse : N° Voie **LES LIVIERES**

Code Postal **30420** Commune **CALVISSON** Pays **FRANCE**

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

N° 2059-F-SD Editions Informatiques Comptables Novembre 2018

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

DGFiP N° 2059-G-SD 2019

(18) FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1/1 (1)

Néant X *

EXERCICE CLOS LE 31122018 N°SIRET 44435210800021

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE **ABAC SAS**

ADRESSE (voie) **DOMAINE DES LIVIERES**

CODE POSTAL **30420** VILLE **CALVISSON**

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5	

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

N° 2059-G-SD Editions Informatiques Comptables Novembre 2018

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

cerfa
N° 11093 * 20
Formulaire obligatoire (article 54 *quater* du Code général des impôts)

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
N° 2067-SD
(2019)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE **2018** ou exercice

Désignation de l'entreprise **ABAC SAS** du **01012018**
Adresse **DOMAINE DES LIVIERES 30420 CALVISSON** au **31122018**

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v notice ❶

	NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ	ADRESSE COMPLÈTE
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)						DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notice ❷)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice ❸)	Valeur des avantages en nature (v. notice ❹)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice ❺)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4	Frais de voyages et de déplacements (v. notice ❻)	aux véhicules et autres biens (v. notice ❼)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice ❽)	TOTAL DES COLONNES 5 à 8
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
**									

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	581
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
Totaux	581

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ❿) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⓫	
- de l'exercice **2018** (total col. 9 + total col. 10) ⓫	581	- de l'exercice **2018**	0
- de l'exercice précédent ⓬	1 189	- de l'exercice précédent ⓬	0

Nom et qualité du signataire
Président

À **Calvisson** , le **26042019**

Signature,
M. RIEDEL Paul

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Janvier 2019 Editions Informatiques Comptables N° 2067-SD

Désignation de l'entreprise **ABAC SAS**

Détail des déductions diverses

	Exercice N
Produit d'impôt	**192 583**
TOTAL	**192 583**

N° 2058-A-SD Editions Informatiques Comptables

cerfa N° 15252*05

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DGFiP N° 2069-RCI-SD 2019

Formulaire obligatoire

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01012018 au 31122018 ou Année :

Dénomination de l'entreprise : ABAC SAS — Néant *

SIREN de l'entreprise 4 4 4 3 5 2 1 0 8 — PME au sens communautaire — Cocher la case

Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI): la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n°2069-RCI-SD pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)

Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre

Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)

Dénomination et adresse :

SIREN

I – RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (1)		
CREANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES		
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 *undecies* A du CGI)		
CREANCES REPORTABLES		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat		
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total [ligne 1 x 6 %²] + [ligne 2 x 9 % ²] + [[ligne 3 x 6 %²] + [ligne 4 x 9 %²]] x 10/90 + ligne 5)		1863
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM		
dont montant préfinancé		
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	1	31043
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM	2	
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-30 du code du travail	3	
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-30 du code du travail	4	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	5	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE		
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise		
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés		
Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage		

(1) Les déclarations spéciales des réductions et crédits d'impôt figurants au I ont été supprimées. Le formulaire n° 2069-RCI-SD constitue le seul support déclaratif de ces réductions et crédits d'impôt.

(2) Taux général de 6 % et taux de 9 % pour les rémunérations versées en 2018 à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'Outre-mer (DOM).

Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques (article 220 *sexies* du CGI)	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres audiovisuelles (article 220 *quaterdecies* du CGI)	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'oeuvres audiovisuelles étrangers (article 220 *quaterdecies* du CGI) Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 *quindecies* du CGI)	
II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE (3)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche	**192583**
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille	
Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social	

(3) Les crédits d'impôt figurant au II doivent faire l'objet d'une déclaration spéciale distincte du formulaire n° 2069-RCI-SD.

NOUVEAUTÉS

-Le crédit d'impôt pour les dépenses de prospection commerciale prévu à l'article 244 quater H du CGI est supprimé à compter du 1er janvier 2018 (article 94 de la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018).

- Le crédit d'impôt en faveur des entreprises ayant conclu un accord d'intéressement prévu à l'article 244 quater T du CGI ne s'applique plus pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018.

- Le taux du CICE passe de 7 % à 6 % pour les rémunérations versées en 2018 (article 244 *quater* C du CGI). Le taux reste à 9 % pour les rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les départements d'Outre-mer (DOM).

RAPPELS

Depuis le 1er janvier 2018, le formulaire n° 2069-RCI-SD doit être souscrit obligatoirement par voie électronique (article 1649 quater B quater du CGI modifié par la loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016).

INFORMATIONS

Certaines données du formulaire sont susceptibles d'être transmises à la Commission européenne dans le cadre de la transparence des aides d'État :

- case "dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM" (CICE à taux majoré dans les DOM prévu à l'article 244 *quater* C du CGI);
- case "dont crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM" (article 244 quater B du CGI);
- case "crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif" (article 244 *quater* W du CGI)

Procès-Verbal des décisions de l'Associé unique

ABAC

SASU au capital de 25. 535 .900 euros.

(vingt-cinq millions cinq cent trente-cinq mille neuf cents euros)
Dont le siège social est situé Domaine de Livière 30420 –CALVISSON
N° Siret : 444 352 108 00021

Procès-Verbal des décisions de l'Associé unique
En date du 30 octobre 2019

Je soussigné Paul RIEDEL agissant en qualité de Président et seul associé d'ABAC a pris les décisions ordinaires portant sur les points suivants :

- L'approbation des comptes
- L'affectation des résultats de l'exercice du 1er janvier au 31 décembre 2018

Résolution N°1 - Approbation des comptes :

L'Associé unique après avoir pris acte du résultat de l'exercice et des comptes de la société décide de procéder à l'approbation des comptes annuels de la société ainsi que les opérations traduites dans ses comptes.

Résolution N°2 – Affectation des résultats :

L'associé unique prend acte que le résultat de l'exercice fait apparaître une perte de 642 691€ (six cents quarante- deux mille six cent quatre- vingt onze euros)

Il est décidé d'affecter le montant de ces pertes comme suit :

L'associé unique ayant constaté une perte de 642 691 euros décide de l'affecter au compte report à nouveau.

De tout ceci il a été dressé le présent procès-verbal par l'associé unique pour servir et faire et valoir ce que de droit.

Fait à CALVISSON

Le 30 octobre 2019

Signature de l'associé unique